

Destinataires : Conseil d'administration, Présidents lait, Fédérations, Régionaux.
Nombre de pages (y compris celle-ci) : 2 + annexe

Réforme de la législation BEA : la FNPL mobilisée à tous les échelons

Pour rappel : une proposition de nouvelle réglementation BEA par la Commission européenne est attendue à l'automne (4 textes législatifs). La Commission a annoncé que les textes s'appuieront sur les recommandations de l'EFSA. Début août, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (« MASA ») a transmis à la Commission européenne son positionnement sur le bien-être animal issu de la concertation nationale avec les parties prenantes.

La FNPL a effectué un travail d'analyse des recommandations de l'EFSA, qui montrait que l'utilisation des conclusions scientifiques était parfois tronquée (*renvoi info rapide n°23-13*) et **s'est mobilisée dans la concertation ministérielle avec le CNIEL et la FNSEA pour faire valoir les intérêts des éleveurs :**

- Limiter les contraintes économiques
- Souligner les contradictions entre bien-être et santé de l'animal
- Démontrer l'impossibilité au regard d'un environnement donné de modifier certaines pratiques, par exemple la défense des animaux à l'attache.

La priorité de la FNPL a toujours été d'apporter du pragmatisme, là où certains voudraient une réforme idéologique !

Même si plusieurs sujets font encore l'objet de débats et nécessitent une surveillance accrue de notre part, des points de consensus ont été portés à la Commission européenne par l'État français comme la nécessité de la réalisation d'études d'impact préalablement à toutes évolutions et leurs prises en charge financière. De même, la **vigilance sur le risque des distorsions de concurrence / mesures miroirs et la nécessité de délais de transition** compatibles avec les investissements attendus sont des points qui ont été rappelés à l'UE.

La FNPL souhaite faire reconnaître, dans le cadre des travaux législatifs, que les éleveurs dont le niveau de formation est important, rappelons-le, soient **reconnus comme référents bien-être animal dans les élevages bovins**.



La FNPL agit également pour que soient mises en avant les démarches de progrès de la filière au niveau français et européen. **La FNPL contribue activement aux travaux du CNIEL et notamment à la Charte des Bonnes Pratiques de l'Élevage (« CBPE ») et à la démarche « Boviwell ».**

Il est donc important de rappeler à tous les échelons que **la CBPE est le fondement du socle « production responsable » de la démarche France Terre de Lait** (97% des éleveurs français sont engagés dans la charte). **Depuis 2022, l'outil Boviwell a été intégré à la charte et permet l'évaluation du bien-être des élevages laitiers** (0,7 % des élevages ont été non classés cette année). **Ces démarches sont aujourd'hui les seules reconnues par l'interprofession !**

Il est primordial de rappeler l'importance d'une cohérence dans les discours de l'ensemble des acteurs de la filière laitière. **Nous regrettons notamment de voir se multiplier, au niveau des entreprises, des cahiers des charges individuels, négociés ou non avec les producteurs, mais bien souvent sous l'influence des ONG.**

Les producteurs ne peuvent être confrontés à une multiplicité de démarches et contraintes qui conduiraient à élever l'accès au marché au-delà de la réglementation, et au-delà du socle France Terre de Lait !

Nous dénonçons cette « course au mieux disant » qui conduit à des coûts directs pour nos éleveurs, sans véritable prise en charge financière ou valorisation supplémentaire dans le prix. Et cela est d'autant plus dangereux, dans un contexte réglementaire mouvant et incertain dans les années à venir : à ce jour, la réforme du BEA n'est pas écrite !

Annexe :

- Plaquette CNIEL, décembre 2020 : « *Évaluer le bien-être animal dans une ferme laitière, pourquoi et comment ?* »

